



CABINET JEAN AVIER

EXPERTISE COMPTABLE

50 cours Mirabeau  
13100 Aix-en-Provence  
☎ 04 42 9125 25 📠 04 42 9125 26  
contact@cabinetjeanavier.com  
www.cabinetjeanavier.com

## ASSOCIATION SAINTE MARIE

Siège social : 64, Grand Rue  
13880 VELAUX

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

---

# ASSOCIATION SAINTE MARIE

Exercice clos le 31 décembre 2020

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée générale de l'association **SAINTE MARIE**,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SAINTE MARIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## ■ Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Faits caractéristiques » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application par votre association des règlements comptables suivants :

- Règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- Règlement ANC n° 2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

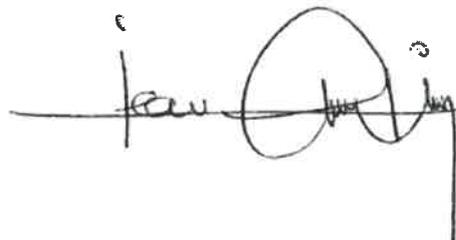
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments que nous estimons suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aix-en-Provence, le 25 juin 2021

Le commissaire aux comptes  
 Cabinet Jean AVIER SAS



**Jean AVIER**  
 Président Associé

## BILAN GLOBALISE 2020

ACTIF	BRUT	AMORT. PROVIS°	2020 NET	2019 NET	PASSIF	2020	2019
<b>I - IMMOBILISATIONS</b>	<b>1 685 036</b>	<b>1 376 287</b>	<b>308 749</b>	<b>377 835</b>	<b>I - FONDS PROPRES</b>	<b>2 824 480</b>	<b>2 715 268</b>
Frais recherche et d'acquisition					Excédents aff. à l'investissement	913 916	914 433
Terrains	0	0	0	0	Excédents aff. à Financat Expl	0	0
Constructions Anciennes	0	0	0	0	Excédent affecté à la Trésorerie	229 126	229 126
Restruct/Constructions nouvelles	0	0	0	0	Réserve de Compensation	315 783	317 322
Villas Fonction Velaux/Lançon	0	0	0	0	Dépenses pour Congés Payés	-167 391	-172 274
Installation Electrique	1 815	1 815	0	430	Dépenses refusées par Autorité	0	-113 526
Sécurité Incendie Détection	18 900	18 900	0	3 465	Report à Nouveau Charges Rejetées	-108 033	0
Peinture Charges Locataires	50 199	26 724	23 474	28 855	Autres Report A Nouveau (en attente)	14 522	640 022
Install. Agencement locaux récents	165 893	156 120	9 773	13 623	Valeur du Patrimoine intégré	733 602	1 429
Install. Agencement locaux anciens	279 451	222 048	57 403	65 792	Subventions d'investissement	0	0
Matériel et outillage	425 208	390 271	34 937	44 141	Fonds ass. avec droits de reprise	0	0
Matériel de transport	235 478	171 250	64 228	96 872	Autres Réserves	615 101	615 101
Matériel de bureau et informatique	172 795	147 091	25 703	11 788	Fonds dédiés S/Projets Associatifs	0	0
Mobilier	318 098	242 067	76 031	90 426	Fonds de Roulement	75 000	75 000
Immobilisations corporelles en cours	16 800	0	16 800	22 043	Résultat en Instance	67 774	53 386
Immobilisations financières	400	0	400	400	Résultat de l'exercice	30 418	51 326
					Abattement Taxe S/Salaires	62 386	61 646
					Différence s/réalisation d'actifs	42 277	42 277
<b>II - ACTIF CIRCULANT</b>	<b>4 777 252</b>		<b>4 777 252</b>	<b>5 157 624</b>	<b>II - PROVISIONS</b>	<b>148 101</b>	<b>212 967</b>
Créances	12 956		12 956	1 302 930	Provisions p/grosses réparations	0	0
Autres créances	252 006		252 006	239 486	Provisions p/dépr. Immobilisations	517	0
Valeurs mobilières de placement	2 321 947		2 321 947	2 271 880	Provisions RTT	0	0
Disponibilités	2 188 985		2 188 985	1 339 111	Provisions pour risques	147 583	212 967
Charges constatées d'avance	1 358		1 358	4 217			
					<b>III - DETTES</b>	<b>2 113 421</b>	<b>2 607 224</b>
					Emprunts	0	0
					Concours bancaires	461 044	643 543
					Intérêts Courus	0	0
					Fournisseurs	162 241	156 017
					Avances et acomptes reçus	46 627	632 389
					Dettes fiscales et sociales	1 233 110	981 855
					Créditeurs Divers	26 576	26 146
					Autres Dettes	183 823	167 274
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>6 462 288</b>	<b>1 376 287</b>	<b>5 086 002</b>	<b>5 535 459</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>5 086 002</b>	<b>5 535 459</b>



## ASSOCIATION "SAINTE MARIE" - RESULTAT

C H A R G E S	2020	2019
<b>I - CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>5 324 106</b>	<b>5 298 536</b>
<b>- Achats de matières et fournitures</b>	<b>2 041 784</b>	<b>2 025 637</b>
Eau	23 564	24 739
Electricité	55 467	52 843
Produits pharmaceutiques	1 610	1 868
Alimentation	10 712	11 702
Gaz	56 551	61 820
Fournitures hôtelières et d'entretien	47 174	22 120
Carburants & Produits autos	7 663	11 453
Petit matériel et outillage	19 677	18 877
Fournitures de bureau	14 327	13 847
Fournitures pédagogiques	13 768	11 721
Achat de marchandises	0	0
Frais médicaux	650	640
Loisirs, transferts, placements	147 555	159 383
Crédit bail	3 503	4 024
Location Immobilière	666 211	645 693
Entretien & maintenance	141 793	144 002
Assurances	28 140	27 895
Cotisations & documentation	12 346	11 892
Honoraires, annonces & Intérimaires	426 604	440 351
Transports, déplacements, missions	19 911	16 551
Frais postaux	17 801	17 353
Autres services extérieurs	325 853	326 846
Engrais et Plants	0	0
Pertes S/ Créances irrécouvrables		
Frais de coopérative et entretien	905	17
<b>- Impôts &amp; taxes</b>	<b>286 785</b>	<b>276 845</b>
Impôts & taxes sur rémunérations	286 785	276 845
Taxes foncières	0	0
Autres impôts	0	0
<b>- Charges de personnel</b>	<b>2 841 714</b>	<b>2 855 387</b>
Rémunérations	2 063 314	2 103 698
Charges sociales	809 023	762 394
Autres charges de personnel	-30 623	-10 705
<b>- Autres charges de gestion courante</b>	<b>6 166</b>	<b>5 604</b>
Charges diverses	6 166	5 604
<b>- Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>147 657</b>	<b>135 064</b>
Dotations aux amortissements	94 160	86 940
Dotations aux provisions	53 498	48 124
<b>II - CHARGES FINANCIERES</b>	<b>1 536</b>	<b>2 174</b>
Intérêts des emprunts	0	0
Charges Nettes sur cessions de valeurs	0	0
Autres charges financières	1 536	2 174
<b>III - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>5 736</b>	<b>3 254</b>
Charges exceptionnelles	5 144	1 088
Valeur Comptable Eléments Actifs Cédés	0	0
Dotation réserve de trésorerie	0	0
Valeurs nettes comptable des Immobilisations	0	0
Charges S/ Exercices antérieurs	0	165
Dons et Libéralités	0	0
Impôt sur les sociétés	592	2 001
<b>TOTAL DES CHARGES (I+II+III)</b>	<b>5 331 377</b>	<b>5 303 964</b>
<b>EXCEDENT</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 331 377</b>	<b>5 303 964</b>

## ASSOCIATION "SAINTE MARIE" - Résultat

PRODUITS	2 020	2 019
<b>I - PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>5 245 811</b>	<b>5 208 584</b>
- Prestations de services	5 210 262	5 175 596
Prestations de Services à la charge de l'Usager		
Prix de journée	5 210 262	5 175 596
- Produits des services annexes	19 560	21 888
Prestations diverses	19 560	21 888
- Produits de gestion courante	15 989	11 100
Participations et remboursements	15 989	11 100
- Subventions d'Exploitation	0	0
	0	0
<b>II - PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>78 765</b>	<b>112 081</b>
- Reprise sur provisions	38 881	27 259
	38 881	27 259
- Revenus des valeurs financières et autres	30 629	82 797
Produits financiers divers	0	0
Intérêts et coupons reçus	449	639
Plus Values réalisées s/placements	30 180	82 158
- Transferts de Charges	9 255	2 024
Transferts de Charges d'Exploitation	9 255	2 024
Transferts de Charges Financières	0	0
<b>III - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>37 219</b>	<b>34 625</b>
<b>TOTAL des PRODUITS</b>	<b>5 361 795</b>	<b>5 355 290</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (I+II+III)</b>	<b>5 331 377</b>	<b>5 303 964</b>
<b>DEFICIT (-)/EXCEDENT (+)</b>	<b>30 418</b>	<b>51 326</b>

## ANNEXE

### ANNEXE ASSOCIATION *SAINTE MARIE* 31 DECEMBRE 2020

<b>Le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2020 présente un total de</b>	<b>5 086 001.69 €</b>
<b>Le compte de Résultat de l'exercice dégage un résultat excédentaire de</b>	<b>30 418.27 €</b>
<b>Soit une baisse par rapport à l'exercice clos le 31 Décembre 2019 de</b>	<b>-20 907.32 €</b>

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Les notes ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été soumis au Conseil d'Administration de l'Association du 20 mai 2021.

#### 1 – PERIMETRE DES COMPTES COMBINES

#### A – INFORMATIONS GENERALES

##### **1 Objet social de l'Association :**

L'Association a pour objet de mettre à la disposition de personnes souffrant d'un handicap moteur, sensoriel ou mental, un ensemble de réalisations leur permettant temporairement ou jusqu'à la fin de leurs jours, de vivre dans les conditions les plus favorables à leur épanouissement, eu égard à leur état de santé et de faciliter, dans la mesure du possible, leur insertion dans la société.

##### **2 Nature et périmètres des activités réalisées :**

L'association a pour activité la gestion de deux Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux ESMS, les Foyers de vie *MON VILLAGE* et *BOIS JOLI* ainsi que le Siège de l'Association *SAINTE MARIE*

##### **3 Moyens mis en œuvre :**

Dans le but de réaliser ses activités, l'Association met en œuvre les moyens suivants :

- Gestion des Ressources humaines,
- Gestion et entretien des locaux d'accueil,
- Gestion des fournitures nécessaires à l'exercice de l'activité

Au total, les comptes annuels de l'association, en 2020, regroupent 3 structures comptables ainsi réparties :

- Siège
- Foyer Mon Village
- Foyer Bois Joli

Toutes les structures de l'association clôturent leurs comptes au 31 décembre 2020.

L'ensemble des 3 structures a été combiné au 31 décembre 2020.

#### B- METHODE D'INTEGRATION

Chacune de ces structures dispose d'une comptabilité générale séparée, qui fait ensuite l'objet d'une sommation pour former le bilan général et le compte de résultat général de l'association. Toutefois, certains flux internes sont éliminés des comptes annuels agglomérés. Il s'agit :

- Des comptes de liaison qui retracent principalement les créances et dettes des différentes structures entre elles.

## ANNEXE

### 2 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET ELEMENTS SIGNIFICATIFS

#### **ELEMENTS SIGNIFICATIFS**

- L'association *SAINTE MARIE* a procédé à la donation de l'intégralité de ses biens immobiliers au Fonds
- Depuis l'exercice 2014, les établissements paient un loyer pour les locaux occupés selon les baux établis.
- Pour l'exercice 2020, le loyer s'élève à un montant total de : **666 211.00 €**
- Pour l'exercice clos le 31/12/2020, l'évènement COVID 19 n'a pas eu d'impacts significatifs sur le
- Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'Association est en incapacité
- L'Association a bénéficié en 2020 d'une indemnisation de l'activité partielle pour un montant de **2 872.47 €**

#### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

NEANT

### 3 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, et le règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'association gérant des établissements relevant du code de l'action sociale et des familles, elle entre dans le champ d'application du règlement n°2019-04 du 8 novembre 2019 de l'Autorité des normes comptables relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

#### **CHANGEMENTS COMPTABLES**

L'entité est dorénavant soumise à l'application des règlements ANC n°2018-06 et 2019-04. L'article 611-1 de ce règlement précise les modalités de mise en œuvre du changement de règlement qui constitue un changement de méthode comptable.

Les principaux postes impactés par cette nouvelle réglementation de manière prospective (pour l'exercice en cours et ceux à venir) sont les suivants :

POSTES	Montant dans les comptes clos au 31/12/2020
Fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification aux autorités gestionnaires d'ESSMS	0
Subventions d'investissement	0

Les montants de subventions reclassées représentent 0 euros à l'ouverture. Le retraitement de leur amortissement a été comptabilisé dans le poste « Report à nouveau ».

Par ailleurs, le nouveau Plan Comptable Associatif relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif, a eu comme conséquence les reclassements suivants :

- Compte 106820 EXCEDENT AFF. A INVEST. reclassé dans le compte 106852 EXCEDENT AFF. A INVEST.
- Compte 106850 RESERVE DE TRESORERIE reclassé dans le compte 106855 EXCEDENT AFF. A COUVERTURE BFR
- Compte 106860 RESERVE DE COMPENSATION reclassé dans le compte 106856 RESERVE DE COMPENSATION
- Compte 114100 DEPENSES REFUSEES PAR AUTORITE TARIF. reclassé dans le compte 115912 REPORT CHARGES REJETEES
- Compte 116200 DEPENSES POUR CONGES A PAYER reclassé dans le compte 115922 DEPENSES POUR CONGES A PAYER

## ANNEXE

### **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction des durées de vie d'utilisation probables suivantes :

- Logiciel 3 à 5 ans
- Agencement, aménagements, Installations 10 ans
- Matériel et outillage 5 à 10 ans
- Matériel de transport 5 ans
- Matériel, mobilier de bureau et informatique 3 ans à 10 ans

Les actifs ont été évalués à la clôture en considérant les informations internes et externes à disposition. Aucun indice de dépréciation n'a été retenu.

### **CREANCES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

Les titres de placement figurent au bilan pour leur prix d'acquisition et sont dépréciés lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur brute.

#### 4 – NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

<b>TABLEAU DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>Valeur fin d'exercice 2019</b>	<b>Acquisit°</b>	<b>Cessions</b>	<b>Valeur fin d'exercice 2020</b>
Frais d'Etablissement				
Frais de Recherche et de Développement				
Concessions, Brevets, Licences & Valeurs Similaires				
Fonds Commercial				
Autres Immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes Immobilisations				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Inst. électriques Sécurité Incendie Défect°	20 715			20 715
Peintures charge locataire	50 199			50 199
Installat° techniques matériel & outillage	866 862	3690		870 552
Autres Immobilisations Corporelles	703 842	22 529	0	726 371
Immobilisations corporelles en cours	0		0	16 800
Avances & acomptes (immob° corporelles)				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 641 618</b>	<b>26 219</b>	<b>0</b>	<b>1 684 636</b>
Participations				
Créances rattachées ... des participations				
Autres Titres Immobilisés				
Prêts				
Autres Immobilisations Financières	400			400
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>400</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>400</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 642 018</b>	<b>26 219</b>	<b>0</b>	<b>1 685 036</b>

## ANNEXE

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS	Amort. cumulés 31/12/19	Dotations de l'exercice	Diminut° sorties exercice	Amort. cumulés 31/12/20
Frais d'Etablissement				
Frais de Recherche et de Développement				
Concessions. Brevets. Licences & Valeurs Similaires				
Fonds Commercial				
Autres Immobilisations Incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Inst. électriques Sécurité Incendie Défect°	16 820	3 895	0	20 715
Peintures charge locataire	21 344	5 381	0	26 724
Inst. Techniques. matériel et Outillage	743 306	25 133	0	768 439
Autres immobilisations corporelles	500 658	59 751	0	560 408
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 282 127</b>	<b>94 160</b>	<b>0</b>	<b>1 376 287</b>
PROVISION DEPRECIATION IMMOBILIS. CORPORELLES				
<b>TOTAL</b>	<b>1 282 127</b>	<b>94 160</b>	<b>0</b>	<b>1 376 287</b>

TABLEAU DES PROVISIONS ET RESERVES	Montant au 31/12/19	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31/12/20
Réserves Financières	0	0	0	0
Réserves pour Investissements	914 433	0	517	913 916
Réserves de Compensation	317 322	0	1540	315 783
Réserve de Trésorerie	229 126	0	0	229 126
Excédents affecté au Financement Exploit°	0	0	0	0
Autres Réserves	615 101	0	0	615 101
<b>RESERVES</b>	<b>2 075 982</b>	<b>0</b>	<b>2 057</b>	<b>2 073 926</b>
Provision Réserve de Trésorerie	75 000			75 000
Provisions pour Equipements				
Provision pour Hausse des Prix				
Provisions pour fluctuation des Cours				
Amortissements Dérogatoires				
Différence sur réalisation Eléments Actifs	42 277	0		42 277
Autres Provisions				
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>117 277</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>117 277</b>

## ANNEXE

	Montant au 31/12/19	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31/12/20
Provisions pour litiges	102 935	30 000	95 000	37 935
Provisions pour Amendes et Pénalités				
Provisions rémunérat° Pers. Hand.(CAT)				
Provisions pour Pertes de Change				
Provisions pour grosses réparations	0	0	0	0
Provisions pour travaux				
Provisions Temps Partiel				
Autres Provisions pour Charges	0	0	0	0
Provisions départs Retraite	110032	23 498	23 364	110 165
Provisions pour Salaires (RTT/HS)				
Autres provisions pour risques				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>212 967</b>	<b>53 498</b>	<b>118 364</b>	<b>148 101</b>
<b>FONDS DEDIES RTT</b>				
- Sur Immobilisations	0		0	0
- Sur Stocks et en Cours	0		0	0
- Sur Comptes Clients				
- Sur Valeurs Mobilières Placement				
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Explications concernant certaines rubriques

#### Réserve de trésorerie

La rubrique « réserves de trésorerie des établissements sous gestion contrôlée » est augmentée par affectation du résultat, sur décision des autorités de contrôle, en application des possibilités offertes par la réglementation en vigueur dans le secteur médico-social. Elle constitue une avance de fonds laissée provisoirement à disposition des établissements concernés. L'avis du CNC du 17 avril 1986, qui constitue l'avis de conformité de la M21, a clairement stipulé que les « réserves de trésorerie » doivent être traitées en provision réglementée. Elles ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise.

#### Réserve de compensation

Cette rubrique a été instaurée par l'Instruction Codificatrice n° 03-021-M22 du 19 mars 2003 entrée en application au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et relative à l'instruction budgétaire et comptable applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux.

Cette instruction a instauré l'utilisation d'un compte de réserve de compensation. Ce compte est crédité lors de l'affectation des résultats, après délibération du conseil d'administration, du montant de l'excédent à mettre en réserve. Lorsqu'un résultat déficitaire est constaté, le compte 10686 « réserve de compensation » est débité en priorité.

#### Provision pour réserve de trésorerie

La provision pour réserve de trésorerie des établissements sous gestion contrôlée est assimilable au poste de réserves de même nom. Elle est alimentée non par affectation du résultat, mais par dotation inscrite dans les charges d'exploitation lorsque cette possibilité, offerte par la réglementation médico-sociale en vigueur, est acceptée par l'autorité de contrôle. Cette réserve est obligatoirement la contrepartie d'un compte 687400. Elle constitue une avance de fonds laissée provisoirement à disposition des établissements concernés.

#### Différence sur réalisation d'actif

La « différence sur réalisation d'actifs » enregistre les plus ou moins-values de cession d'actifs, qui n'entrent pas dans le résultat de l'exercice, et restent définitivement acquises à l'association. Cette pratique est réservée aux seuls établissements sous gestion contrôlée de façon à séparer les financements d'exploitation et d'investissement, en application de la réglementation comptable médico-sociale.

## ANNEXE

DETAIL DES CHARGES A PAYER	MONTANT 2020
Fournisseurs factures non parvenues	3 690
Charges à payer dettes sociales	1 233 110
Autres charges à payer	183 823
<b>TOTAL</b>	<b>1 420 623</b>

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR	MONTANT 2020
Autres produits à recevoir	10 542
<b>TOTAL</b>	<b>10 542</b>

DETAILS DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	MONTANT 2020
Charges constatées d'avance	1 358
<b>TOTAL</b>	<b>1 358</b>

DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	MONTANT 2020
	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

TABLEAU DES FONDS DEDIES	Exercice 2019	Variations 2020	Solde Exercice 2020
Fonds dédiés S/projets associatifs	0	0	0
<b>TOTAL</b>			<b>0</b>

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS				
Variation des subventions d'investissement				
En euros	Subventions à la clôture	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture
	31/12/2019			31/12/2020
Subventions d'investissement	1429		1429	0
Subventions d'équipement	0			0
Autres subventions d'investissement	0			0
Montant nominal	0			0
Quotes-parts virées au compte de résultat	0			0

### ENGAGEMENTS HORS BILAN

TABLEAU DES SURETES	2019	2020	VARIAT°
Nantissements titres	1 393 224.44	1 120 565.36	272 659.08
Hypothèques			NEANT
Aval, cautions			NEANT
Autres engagements			NEANT

## ANNEXE

### CAUTIONS RECUES

NEANT

### CAUTIONS DONNEES

Caution d'engagement déterminé pour le Fonds de Dotation Handicap Solidarité pour un montant de 2 700 000.00 euros à l'origine. (Échéance 25 novembre 2026)

Au 31/12/2020, les engagements couverts par la caution ci-dessus dénommée s'élèvent à €

**1 120 565.36**

### HONORAIRES COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le montant total des honoraires du Commissaire aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2020 s'élève à **12 000 €**, décomposé de la manière suivante :

- 12 000 € pour les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.
- Néant pour les honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.

## 5 – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### PRODUITS FINANCIERS :

**78 765 €** constitués par les revenus de valeurs financières.

### PRODUITS EXCEPTIONNELS :

**37 219 €** constitués par des libéralités reçues,

des produits sur exercices antérieurs et quote-part de subvention d'investissement et autres produits exceptionnels

### CHARGES EXCEPTIONNELLES :

**5 736 €** constitués par des charges sur exercices

antérieurs, l'impôt société et autres charges exceptionnelles.

### FORMATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE :

LE RESULTAT	DEFICIT	EXCEDENT
<b>Résultat comptable au 31/12/2020</b>		<b>30 418</b>
- Dont part du résultat Sur gestion libre SIEGE		50 808
<b>TOTAL</b>		<b>50 808</b>
- Dont part du résultat s/gestion conventionnée par activité (excédent sur MON VILLAGE BOIS JOLI	-14 656 -5 733	
<b>TOTAL</b>	<b>-20 389</b>	

## 6 – EFFECTIF

	Effectif moyen N	Effectif moyen N-1
Effectif contractuel en équivalents temps plein (ETP)	76.19	78.58
Collaborateurs non cadres	83	85
Collaborateurs cadres	5	5
<b>Total</b>	<b>88</b>	<b>90</b>